



Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

www.commune-vourey.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

V/REF : votre demande du 24/10/2023

VU le code de la route

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de la société SAS Roland TOMAI, 220 Route de Chantarat, 38210 VOUREY

ARRETE 2023 – 102

Article 1 : pour permettre les travaux de démolition d'une grange, impasse du ruisseau, 38210 Vourey, il y a lieu, d'autoriser les mesures suivantes :

- Autorisation de mise en place d'une grue HD40.
- Autorisation de circulation de poids lourds dans le village.

Article 2 : La signalisation est à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Ces travaux auront lieu :

A partir du jeudi 2 novembre 2023 au jeudi 30 novembre 2023.

Article 4 : Il conviendra de reconstituer l'emplacement et ses abords propres, à l'identique et avec les mêmes caractéristiques techniques.

Article 5 : le présent arrêté sera transmis à SAS Roland TOMAI, à la gendarmerie, et affiché en Mairie.

Fait à Vourey, le 26 Octobre 2023
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, Maire

